

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024



LE RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

Septembre
2025

LA FICHE COMMUNE

TRESSAN

1

ÉCONOMIE ATTRACTIVE ET DURABLE, INNOVANTE ET CRÉATRICE D'EMPLOIS



Développement touristique

- Equitourisme à l'étude.

2

CADRE DE VIE DE QUALITÉ HARMONIEUX ET ÉQUILIBRÉ



Aménagement, droit des sols, habitat, urbanisme

- Droit des sols : **12 actes** (coût : 1 980 €) et **3 permanences** (coût : 240 €).

Fonds de concours patrimoine
attribué pour restauration du
beffroi de l'église : **39 602 €**



Préservation de l'environnement

- Cofinancement de la plantation de haies avec Paysarbre. Budget total sur 9 communes **4 400 €** pris en charge à 70% par l'Agence de l'eau.

3

SERVICES DE LA VIE QUOTIDIENNE POUR TOUS



Petite enfance

- Actions auprès des assistantes maternelles : réunions, séances Snoezelen, ateliers d'analyse de pratiques

professionnelles...



Jeunesse et sports

- Relais de la Vallée de l'Hérault : Relais entre 27 des 28 communes du territoire sur 12 heures et 115 km, organisé le 25 mai. Coût : **2 100 €**



- Ateliers organisés en parallèle du Relais de la vallée de l'Hérault. 15 participants. Coût : **328 €**.

- Prenons place ! : Ateliers et projection, mini-conférence et atelier Graffe ton nom. **40 participants**. Coût total : **15 700 €** dont **5 900 €** pris en charge par la CCVH.



Mobilité

- Mise en service du transport à la demande TADAM'. Ouverture du service: 1^{er} juillet, inauguration : 17 septembre Financements : 70% Région 30% CCVH : **24 000€**



- Prêt de vélos à assistance électrique.

4

CULTURE ET DÉVELOPPEMENT DE VALEURS HUMANISTES



Lecture publique

- **6 événements** proposés (Mots Parleurs, jeunesse, spectacles. Coût : **1 561 €**.



École de musique intercommunale

- **2 élèves** de la commune.
- Financement de la CCVH : **1 129 €** en moyenne par élève.
- **1 concert 80 spectateurs**. Coût : **953 €**

► Montant de l'attribution
de compensation versé
(mutualisation déduite) :
- 5 152 €

► Montant du fonds de
péréquation des ressources
intercommunales et
communales : **8 442 €**

► Coût des services mutualisés
juridique, informatique,
ingénierie urbanisme, assistance
marchés publics : **6 805 €**

► Commune éligible au fonds de
concours - **1 000 hab**



VALLÉE DE L'HERAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

UN ENSEMBLE D'ACTIONS POUR UN TERRITOIRE 3D : DURABLE, DIGITAL ET DÉMOCRATIQUE



1 ÉCONOMIE ATTRACTIVE ET DURABLE, INNOVANTE ET CRÉATRICE D'EMPLOIS

► Développer une **agriculture durable de qualité** : reformulation du 36^{ème} Concours des vins de la Vallée de l'Hérault, subventions pour des événements agricoles et œnotouristiques, mise en valeur des productions locales à la maison du Grand Site de France (Mas des agriculteurs, vinothèque...).

► Construire un écosystème favorable au **développement économique et à l'emploi** : acquisition de foncier à vocation économique, définition, création, gestion et commercialisation de parcs d'activités, accompagnement de jeunes entreprises via les hôtels d'entreprises, mise en place ou participation à des événements économiques, subventions à des structures économiques, aides à l'immobilier d'entreprise...

► Développer une **économie touristique de qualité et équilibrée** : via la promotion, les partenariats et la stratégie numérique de l'Office de Tourisme Intercommunal St-Guilhem-le-Désert - Vallée de l'Hérault, ainsi que de nombreuses animations (fête de la nature, visites guidées, soirées Place au terroir...). Travailler à la convergence des offices du tourisme de Pays Cœur d'Hérault afin de construire une destination touristique attractive favorisant les séjours. Impulsion et soutien à la création d'hébergements (hôtellerie traditionnelle, HPA et hébergements de groupes) avec pour objectifs de diversifier l'offre et de favoriser les séjours ainsi que l'accueil de groupes.

La communauté de communes vallée de l'Hérault soutient différentes structures dont l'action porte sur le développement économique, l'emploi, le commerce, l'agriculture, la viticulture, les métiers d'art et le tourisme (42 242 € accordés en 2023), ainsi que les entreprises qui ont bénéficié de 156 005 € d'aides à l'immobilier.

2 CADRE DE VIE DE QUALITÉ HARMONIEUX ET ÉQUILIBRÉ

► Planifier et maîtriser le développement urbain :

- **L'habitat**, avec les différentes possibilités d'intervention prévues dans le programme local de l'habitat : l'accompagnement des communes pour la réhabilitation de leurs logements communaux, le soutien aux bailleurs sociaux qui assurent des constructions à vocation sociale et aux actions de lutte contre la déqualification des centres anciens (Rénovissime, Faites le mur) et visant la requalification des centres bourgs (aides aux études urbaines), partenariat avec l'EPF Occitanie pour les acquisitions foncières vouées à la production de logement social.

- **L'urbanisme** : dans le cadre des services mutualisés, un accompagnement est proposé aux communes pour les conseiller en matière de planification urbaine, urbanisme opérationnel et analyse juridique en lien avec l'urbanisme et les communes peuvent adhérer au service autorisation du droit des sols pour l'instruction de leurs documents d'urbanisme.

- **La conduite de travaux** (dans le cadre des services mutualisés, la communauté de communes conduit des travaux pour le compte des communes) et la conduite de **projets urbains exemplaires** tels l'écoquartier de la vallée de l'Hérault, Zac La Croix à Gignac.

- **Le dispositif Petites villes de demain** est un outil proposé par l'Etat pour accompagner des communes de moins de 10 000 habitants à réaffirmer l'attractivité de leur centre bourg. Les actions attendues dans le programme doivent concerner l'habitat, le commerce et les mobilités, a minima.

► Agir pour la préservation du cadre de vie : gestion du Grand Site de France Gorges de l'Hérault et des trois sites Natura 2000 Gorges de l'Hérault, Montagne de la Moure et causse d'Aumelas et Garrigues de la Moure et d'Aumelas, préservation

des paysages et de la biodiversité, réalisation de l'Atlas de la biodiversité communautaire (ABC).

► Agir pour une gestion durable de toutes les ressources : collecte des **ordures ménagères** et accompagnement des communes, et des écoles vers l'écoresponsabilité, gestion de l'eau et de l'assainissement, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

En 2023, la communauté de communes a accordé 16 000 € de subvention à une association de sensibilisation à l'environnement et 266 000 € d'aides à l'amélioration de l'habitat dans le cadre de Rénovissime.

3 SERVICES DE LA VIE QUOTIDIENNE POUR TOUS

► Compléter et améliorer l'offre d'accueil du jeune enfant (gestion des 5 crèches multi-accueil du territoire, animation du relais petite enfance créer du lien entre la petite enfance et l'école de musique intercommunal avec les ateliers Grandir en musique, accompagner la parentalité dans sa dimension éducative et impliquer les parents dans la vie des structures).

► S'impliquer aux côtés des acteurs de la **jeunesse** : coordination du réseau jeunesse qui rassemble différents acteurs du territoire.

► Pérenniser et diversifier l'offre de soins : participation aux groupes de travail du Contrat local de santé du cœur d'Hérault, accompagnement du Pôle santé à Gignac...

► Proposer des **mobilités fluides**, adaptées à tous les usages et usagers, en alternative au véhicule personnel : mise en place du Pôle d'échanges multimodal, passerelle modes doux enjambant l'A750, développement de Rézopouce, participation au développement des projets du Pays (Picholines, covoiturage dynamique, schéma cyclable...).

► Soutenir et promouvoir des **pratiques sportives durables** et accessibles à tous (activités de pleine nature, équipements sportifs modernes, animation territoriale...).

Pour accompagner son action, la communauté de communes soutient des structures et associations en lien avec la petite enfance, la jeunesse et les sports (54 600 € accordés en 2022 et 555 000 € pour la Halle des sports de Gignac).

4 CULTURE ET DÉVELOPPEMENT DE VALEURS HUMANISTES

► Équilibrer l'implantation territoriale de la **culture** : réseau intercommunal des bibliothèques, école de musique intercommunale, ses concerts-événements et nouveaux ateliers de pratiques collectives, projets de rénovation de l'ancienne abbaye d'Aniane, Argileum - la maison de la poterie à Saint-Jean-de-Fos, nouveaux locaux de l'École de musique à Montarnaud...

► Renforcer l'élargissement des publics de la culture : animation du service éducatif et patrimoine « sites et paysages », Convention pour la généralisation de l'éducation artistique et culturelle...

► Expérimenter, innover et créer : développement artistique et culturel, préservation et partage du patrimoine, soutien aux métiers d'art.

Par ailleurs, la communauté de communes soutient les initiatives culturelles à visée intercommunale (164 500 € de subventions accordées en 2023) et les bibliothèques à hauteur de 85 186 €.